

**Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat**  
**Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »**  
**sur le point 2.1 « Débat d'Orientation budgétaire 2024 »**  
**du Conseil municipal du 14 décembre 2023**

Le Rapport d'Orientations Budgétaires exposé, présente le contexte économique et les mesures prises au plan national ainsi que les contraintes qui s'imposent aux communes pour 2024 : inflation autour de 3%, objectif de réduction du déficit public sous le seuil des 3% de PIB, fléchage du soutien à l'investissement (surtout en rapport avec la transition écologique et les écoles), revalorisation des grilles pour les agents (+5 points à tous les échelons), augmentation des bases fiscales estimée à 4,1%.

Il est peu loquace sur l'évolution des prix des énergies actuellement.

Il est surtout léger et peu chiffré au sujet de notre commune.

**1. En fonctionnement**

Vous prévoyez un budget global de fonctionnement en recettes et en dépenses de 16 Millions d'euros, en augmentation de 500 000€ par rapport à 2023.

• Les recettes de fonctionnement

Vous envisagez des recettes supérieures de 500 000 € mais n'expliquez pas tellement comment elles vont arriver.

Vous prévoyez des recettes supplémentaires sur les produits des services ?  
Lesquels ? C'est vague.

Car l'augmentation de la subvention CAF, si elle est donnée pour une augmentation de fréquentation sera inférieure aux frais engendrés.

La revalorisation des bases fiscales sur 2024 décidée par l'Etat, quant à elle, ne représente que 100 000 € environ.

Nous apprenons au passage que vous comptez louer le logement au-dessus de Chantefleurs à des stagiaires de la course automobile. Il serait nettement plus judicieux et intéressant pour les St Perrayens de le réserver comme logement d'urgence. Les besoins sont grands ! Ce ne serait pas du luxe.

**Il faudrait plutôt baisser la dépense.**

- Les dépenses de fonctionnement

Vous dites ne pas avoir bénéficié du filet de sécurité pour 2022 et 2023. C'est certes dommage, mais aussi peut-être le signe que l'augmentation résiduelle après les différents dispositifs n'a pas été si importante que ce que vous le prétendiez. Il n'était certainement pas obligatoire de fermer une école. Pour 2023, selon le Ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, ce sont presque 24000 collectivités qui ont bénéficié du filet de sécurité Energie pour un Milliard d'euros.

Sur 2024, les prix de l'Energie devraient être plus modestes : le prix de l'électricité a été divisé par cinq par rapport à 2022 et par trois pour le prix du gaz.

Au chapitre 011 Charges à caractère général, vous soutenez que la qualité du service public aux habitants sera maintenue.

Pourtant déjà, **les St Perrayens payent cher et les services aux habitants s'effondrent** : la ville est mal entretenue, avec des nids de poule qui restent longtemps sans intervention, les horaires d'ouverture de la Mairie sont raccourcis, il n'y a plus qu'un ramassage des ordures ménagères par semaine, il n'y aura plus de ramassage du verre en porte à porte en 2024, nous n'avons quasiment plus de décorations lumineuses dans la ville pour Noël, plus de Salon de peinture en février, ...

Au chapitre 12 des Ressources humaines, vous observez qu'avoir embauché à tout-va depuis juillet 2020 revient cher (+380 000 € pour 2024) et pour la première fois, **vous envisagez de ne pas compenser tous les départs volontaires**. Il est à noter en plus que vous avez externalisé une partie des services techniques ce qui minimise l'augmentation sur ce chapitre.

Vous avez également attribué, outre le véhicule de fonction de la DGS prévu par la réglementation, des véhicules de service à de nombreux agents avec remisage à domicile.

Les frais financiers augmentent suite à l'emprunt que vous avez contracté en 2023.

L'Épargne de gestion que vous prévoyez pour 2024 de 300 K€ est trop faible et ne permet ni d'emprunter, ni de faire de versement à la section d'investissement.

## 2. En Investissement

Pour les recettes, vous continuez sur votre lancée : **votre seule idée, vendre le patrimoine communal**. Vous prévoyez plusieurs ventes foncières pour un total de 1,8 Millions d'€ : ancienne Mairie, maison rue des Coquelicots, maison Rue Pasteur et terrains à Greenparc.

Bien sûr, vous prévoyez d'investir avec le fruit de ce que vous aurez vendu, de demander des subventions et de récupérer ensuite du FCTVA.

**On est en droit de se demander comment vous ferez pour investir quand vous aurez vendu tout le patrimoine communal qui peut l'être.**

Vous ne pouvez plus emprunter tant que vous n'aurez pas retrouvé une épargne de gestion plus conséquente.

En dépenses, vous annoncez des rénovations, notamment pour favoriser la sobriété énergétique. Ce sera subventionné et créera une économie par la suite.

En revanche quand vous annoncez vouloir faire **une nouvelle cours oasis**, cela ne semble pas judicieux, surtout telles qu'elles sont réalisées à Manuréva et « Quatre Saisons » : espace inutilisable dès qu'il pleut, esthétique discutable, pas un brin de verdure, salissures assurées pour les enfants, pour les locaux scolaires et périscolaires.

Cette année, à cause de l'épargne de gestion faible, et malgré un endettement modéré, la commune mettrait plus de 15 ans à rembourser sa dette.

Ce n'est pas un bon résultat. Il faut revoir les dépenses à la baisse sur les postes qui coûtent cher.